Édito : vœux du maire

Dimanche 7 janvier, dans la salle des fêtes, **Madame le Maire** a présenté ses vœux pour l'année 2018, à tous les Surzurois, en présence d'**Hervé PELLOIS**, notre Député, de **David LAPPARTIENT** représentant François GOULARD, Président du conseil départemental, des **maires** des communes voisines et des **élus**. Après une rétrospective en images des principales réalisations des dernières années, **les projets** pour l'année en cours ont été présentés.

Extrait du discours

La population surzuroise, recensée en février 2017, atteint **4 429 habitants** suivant la notification de l'Insee reçue en fin d'année. La recrudescence des permis de construire depuis 2016 porte la perspective de population à 5 000 habitants dans les cinq ans à venir. En octobre 2017, 190 familles (installées dans notre commune au cours des 12 mois écoulés) ont été invitées à rencontrer leurs élus au cours de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. Ceci correspond à un rebond après la pause liée à la crise immobilière de 2008.

C'est pourquoi, après avoir réalisé des actions indispensables en matière de sécurité sur la commune (aménagements de voies de circulation, mise aux normes des outils informatiques et des établissements recevant du public,…) **le temps est venu de réfléchir au futur de notre commune.**

Comment imaginez-vous Surzur dans les quinze ou vingt années à venir ? La question est posée. Plusieurs Surzurois y ont répondu. Grâce à une belle **participation citoyenne**, un nouveau schéma se dessine pour le secteur de la Poste/les Jardins/la place de l'Église ; il a été présenté en réunion publique le 12 décembre 2017.

Mais il nous faut envisager **pour notre futur surzurois :**

- d'agrandir les équipements existants (maison de l'enfance par exemple)
- de déplacer le centre de secours en le rapprochant de la R.N. 165
- de mettre à disposition une nouvelle salle des sports
- d'accueillir de nouveaux équipements et services
- de construire une salle multifonctions en remplacement de la salle des fêtes vieillissante

Pour cela, nous allons poursuivre notre travail d'équipe et étudier avec les services compétents les moyens de les réaliser, les finances demeurant le « nerf de la guerre ». Et vous savez que nous y sommes vigilants, d'autant plus que depuis 2014, nous évoluons sur un terrain mouvant en matière de recettes fiscales et d'État. Quoi qu'il en soit nous nous refusons à la fuite en avant, et à un endettement élevé à laisser aux générations futures. Notre ambition est toujours de le ramener autour de 1 000 € par habitant en 2020, au lieu de 1 600 € en début de mandat. Il ne faudra pas compter sur le soutien de la nouvelle agglomération. En effet, nos arguments, notamment le changement des critères de calcul de la dotation de solidarité communautaire n'ont pas été retenus. Pourquoi faudrait-il accepter que la dotation de solidarité communautaire à l'horizon 2020 s'établisse à **29.22 € par habitant**, à Surzur, lorsqu'elle atteint 36.56 € et 34.42 € à St-Nolff et Sulniac, ou encore 51 € à Theix-Noyalo, 53,74 € à Vannes. Avec Xavier BENEAT, conseiller communautaire, nous nous sommes opposés à cette proposition.

Nos populations n'ont-elles pas les mêmes besoins ? les mêmes exigences ?

Le **manque à gagner** représente environ **37 000 €,** et aurait couvert les charges qui vont être facturées par l'agglo pour la zone artisanale.

Le nouveau périmètre, fixé en application de la loi Notre, était l'occasion de définir de nouveaux critères, en anticipant les évolutions démographiques et économiques, en bref, de déterminer une **équité** entre les 34 communes composant l'agglomération. Certes l'exercice était ardu, mais il fallait le mener à bien, en toute objectivité et neutralité politique, pour que le nom de « dotation de **solidarité** communautaire » prenne tout son sens.
Concernant le transfert des zones artisanales, pourquoi faudrait-il accepter de payer 26 000 € à l'agglo pour l'entretien de notre zone, alors que ces mêmes charges d'entretien, assumées jusqu'à présent par la commune, s'élevaient à 6 000 € ? Oui, cela veut dire que les communes devront financer la structure supra communale qu'est Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ! Ou, pour formuler différemment, faire supporter à notre zone artisanale un surcoût financier lié à l'entretien « grand luxe » des zones commerciales et industrielles.
Il faudra aussi régler à l'agglo 12 000 € de charges de renouvellement, soit au total 38 000 €. Ce montant est à rapprocher des 37 000 € de manque à gagner que je viens de vous citer. Ici aussi, Xavier BENEAT et moi-même, avons refusé cette facturation. Mais il faudra la régler quand même !
La solidarité ne doit-elle pas marcher dans les deux sens?
Un autre sujet de mécontentement perdure et nos jeunes le subissent, c'est **l'offre de transports en commun** qui ne s'améliore pas malgré nos demandes réitérées depuis 2014. La commune du Hézo, est mieux desservie que Surzur !
Je vous expliquais l'an passé que notre équipe ne se laissait pas prendre au découragement face aux difficultés auxquelles elle est confrontée. J'avoue que ces difficultés nous amènent à **nous interroger sur le devenir des communes de deuxième couronne**. Les pôles d'appui référencés au SCOT se verront décerner les aides financières communautaires, au détriment des autres.

Les projets surzurois ont été confirmés :

- **réhabilitation de l'ancienne gare**
- **élargissement de la route de Lauzach** pour faciliter le croisement des poids lourds et des engins agricoles
- poursuite des **travaux de sécurisation** de deux voies urbaines
- **révision du Plan local d'urbanisme**
- projet de construction d'une **résidence seniors**
- une **conférence-débat avec un notaire**
- **mise à disposition d'un plan communal** version 2018
- **sensibilisation au gaspillage alimentaire** au restaurant scolaire (qui prépare 400 repas/jour)
- premiers tronçons du **GR 34** et amélioration des **chemins de randonnée**, etc.

Les projets ne manquent pas ! Nous **continuerons de les conduire avec beaucoup d'énergie**, et à **défendre les intérêts surzurois**, **VOS intérêts**.
Au nom de tout le conseil et en mon nom propre, je vous présente **tous mes vœux de bonne et très heureuse année 2018**, des vœux de santé, de prospérité et d'amitié.

Cette phrase de Saint-Exupéry est tout à fait adaptée à ce qui nous concerne : « *pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible* ».

Michèle NADEAU, Maire